

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/02/2010  
Réception par le Prefet : 08/02/2010  
Publication : 12/02/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-2-3-2

Séance du vendredi 5 février 2010

### **ROUTES DÉPARTEMENTALES PROGRAMME N° A132 AFFECTATION ET DESAFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise l'affectation et la désaffectation des montants par millésimes au programme n° A132 tels qu'indiqués au tableau ci-après :

Programme	Millésime	Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
A132	2009	7 841 053 €	- 967 €	7 840 086 €
A132	2010	0 €	352 818 €	352 818 €

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté



